

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, CAPMARTIN Marion, CAYRE Jérôme, DELTORT Marie-Anne, EPRINCHARD Michel, GARIBAL Christine, GLADIN Nathalie, MOULY Caroline, MOULY Philippe, PHARAMOND Nicole.

Absents ayant donné procuration : ISSALY Christine (procuration à MIRABEL Isabelle), CASAGRANDA Stéphane (procuration à CALVET Jean-Marc).

Absents excusés : BIBAL Laurence, FILHOL Anthony, GROUILLER Agnès.

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2025-25	Désignation d'un secrétaire de séance
2025-26	Approbation du procès-verbal du 29 avril 2025
2025-27	Remplacement des automates du système d'assainissement
2025-28	Acquisition d'un véhicule
2025-29	Opération « façades » - versement de subvention
2025-30	Vente de terrain au Puech Carlet

**Délibération n° 2025-25 – Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marion Capmartin est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2025-26 – Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 29 avril 2025**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n° 2025-27– Commande publique
Remplacement des automates du système d'épuration**

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les automates du système d'assainissement qui comprend la station d'épuration, le bassin d'orage et le poste de relevage sont obsolètes. Leur remplacement doit être engagé. SUEZ a fourni un devis d'un montant de total de 64 921 euros HT qui comprend la fourniture, la programmation, la pose, la reprise des schémas électriques.

Décision :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le devis de Suez,
- D'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces se rapportant au dossier.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-28 – Commande publique
Acquisition d'un véhicule

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal qu'un des véhicules utilisés par les agents techniques est à remplacer. Il indique que le Garage Courrège a fourni une offre pour un véhicule Fiat Ducato d'un montant de 17 500 euros HT et propose la reprise du Citroën jumper pour 1 300 euros.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir le véhicule Fiat Ducato au garage Courrège et de lui céder le Citroën jumper aux conditions indiquées précédemment,
- D'autoriser M. le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces se rapportant au dossier.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-29 – Finances locales
Opération « façades » - versement de subvention

Exposé :

M. Le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2021 concernant le lancement de l'Opération façades ayant pour objectif la revalorisation du bourg. Une aide à la réhabilitation des façades d'immeubles a été votée par le conseil municipal. La Région Occitanie a voté sa participation financière au fonds commun (Région/commune) à parité de celle de la Commune, ce qui donne lieu à la répartition suivante :

- Subvention Conseil Régional Occitanie : 25% du montant des travaux éligibles
- Subvention commune : 25% du montant des travaux éligibles

Vu les dossiers validés lors de la commission « façades » du 15 janvier 2024

Vu les factures acquittées présentées par le propriétaire

Vu l'avis de l'Architecte conseil chargé de l'Opération façades

M. Le Maire propose l'attribution de la subvention aux propriétaires ci-après :

ANNEE 2023	ADRESSE TRAVAUX	Montant des travaux	Subvention Commune	Subvention Région
MARTINEZ YANN	rue de l'Industrie et avenue du Ségala	41 456,39 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

- Autorise l'attribution de la subvention « opération façades » au propriétaire selon les montants listés précédemment.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au reversement de la subvention de la Région.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2025-30 – Domaine et patrimoine Vente de terrain au Puech Carlet

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que M. Kévin Courrège a fait connaître son intérêt pour acheter le terrain situé au Puech Carlet appartenant à la commune. Ce terrain jouxte la parcelle sur laquelle est implanté le bâtiment où il exerce son activité de garagiste.

Bien cédé par la Commune à M. Courrège :

Section	N°	Contenance
E	1095	4019 m ²

La Commune ayant plus de 2000 habitants, l'avis des domaines a été demandé. Monsieur le Maire propose que cette cession ait lieu moyennant le prix de 4.000 €.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuve la cession du terrain sus-mentionné à la SAS KCDC moyennant le prix de 4.000 euros.
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autres points non soumis à délibération

Stade synthétique

La Communauté de communes a validé l'offre de ART DAN. Les travaux devraient se dérouler de juin à septembre.

Travaux place du Prince noir

L'aménagement est achevé. La circulation sur la rue de l'Eglise Saint Pierre est réouverte.

Résidence Les terrasses de Rignac

Les aménagements des espaces extérieurs sont achevés. Les résidents peuvent profiter des jardins..

Concernant la location, tous les logements ont été attribués.

Convention Territoriale Globale – Information Communauté de Communes

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

La CTG est arrivée à échéance en fin d'année. Un bilan a été réalisé sur l'activité des 5 années écoulées.

Plusieurs réunions se sont déroulées avec le CIAS, les associations, les services de la communauté de communes pour définir les orientations pour la CTG 2025-2029.

Des ateliers ont eu lieu en avril et mai pour composer les Fiches Actions. Le volet jeunesse va être notamment impulsé avec notamment le projet de création d'un conseil de jeunes à l'échelle intercommunale.

Le COPIL Elus aura lieu mardi 3 juin.

Le conseil communautaire sera appelé à valider la nouvelle CTG en séance du 17 juin.

La signature avec le Directeur de la CAF devrait avoir lieu d'ici la fin juin.

Agenda

- Cinéma « Mondes et multitudes » : Jeudi 5 juin à la salle des fêtes
- Exposition sur le Maquis du Guesclin au Parc de la Peyrade : le vendredi 13 juin à 18h sur site.

Prochain conseil : le mardi 15 juillet

Le Maire

Le secrétaire de séance